

Communiqué de presse
6 juin 2017

Huit écoles labellisées « Aires marines éducatives »

A l'occasion de la journée mondiale des océans, le 8 juin 2017, le comité de pilotage des Aires marines éducatives (Ministère de la transition écologique et solidaire, Ministère de l'éducation nationale, Ministère des Outre-mer, l'Agence française pour la biodiversité et l'Ifreco) ont décerné le label « Aire marine éducative » à huit écoles primaires engagées dans la démarche.

Le label Aire marine éducative



Le label Aire marine éducative (AME) récompense les écoles primaires ayant conduit, un an durant, un projet pédagogique et écocitoyen de connaissance et de protection du milieu marin. Ces écoles ont pour cela été accompagnées par un référent de la sphère de l'éducation au développement durable. Elles ont également bénéficié, lorsqu'elles se trouvaient dans le périmètre d'un parc naturel marin (PNM), du soutien de celui-ci.

Une aire marine éducative est une zone maritime littorale de petite taille gérée de manière participative par les élèves et les enseignants d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement ainsi que des professionnels de la mer et du littoral (pêcheurs, scientifiques...). C'est une démarche à la fois scientifique, citoyenne et qui promeut la protection de l'environnement marin et la connaissance du patrimoine maritime, y compris des métiers de la mer. Le label aire marine éducative est un concept polynésien engagé depuis 2012.

Huit écoles pionnières, huit écoles labellisées

Le label a été décerné à huit écoles primaires de l'hexagone, de Corse et des Outre-mer. Ainsi ont été labellisées à l'issue de l'année scolaire 2016-2017 :

- l'école du Forestou à Brest, accompagné par: CPIE de Morlaix, Finistère,
- l'école Jules Verne au Crotoy, accompagné par : Réserve Naturelle Nationale de Baie de Somme en lien avec le PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale, Somme,
- l'école Curie Pasteur à Argelès-sur-mer, accompagné par : Les enfants de la mer en lien avec le Parc naturel marin du golfe du Lion, Pyrénées orientales,
- l'école de Bonifacio, accompagné par : Réserve Naturelle Nationale des Bouches de Bonifacio, Corse du sud,

- l'école de Bragelogne à Saint François, accompagné par : Mon école ma baleine, Guadeloupe,
- l'école Herman Michel au Carbet, accompagné par : Le Carbet des sciences, Martinique,
- l'école de Pamandzi 2, accompagné par : Les Naturalistes de Mayotte en lien avec le Parc naturel marin de Mayotte, Mayotte,
- l'école de Saint-Leu centre, accompagné par : Réserve naturelle marine de la Réunion, la Réunion.

Ces huit écoles ont travaillé depuis septembre 2016 et continueront à développer leur projet dans les années à venir autour des critères suivants :

- proposer une zone littorale maritime pour la création et la gestion de l'AME ;
- organiser un conseil des enfants pour la mer qui gère l'AME et collabore avec la commune ;
- faire un diagnostic initial de l'AME par les élèves ;
- identifier les grands objectifs de l'AME et les actions à mener pour les atteindre ;
- inscrire ces actions dans les programmes scolaires ;
- mettre en place des activités de sensibilisation et des actions de gestion des AME (panneaux d'information, ramassage des déchets, etc) ;
- évaluer ces actions ;
- établir un état écologique de la zone littorale dans les deux ans après l'obtention du label.



Sortie terrain des élèves de l'école du Forestou.

L'extension nationale du concept d'AME

La labellisation d'Aires marines éducatives vient sanctionner la phase d'expérimentation nationale, lancée en septembre 2016. En effet, à l'occasion de la COP 21, un partenariat a été conclu entre le gouvernement de Polynésie française où est né le concept d'AME et le Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer, pour que la démarche puisse se développer

au niveau national. C'est ainsi qu'un comité de pilotage a ainsi été mis en place pour accompagner la mise en œuvre d'une phase pilote de huit nouvelles aires marines éducatives sur l'année scolaire 2017-2018. A la rentrée scolaire 2017-2018 l'ensemble des écoles françaises peuvent entrer dans la dynamique d'AME.

Une origine polynésienne

Le concept d'aire marine a émergé à l'occasion d'une campagne océanographique aux Marquises visant l'exploration du patrimoine naturel marin. Alors que les scientifiques présentaient aux élèves de l'école primaire de Vaitahu leurs travaux, un enfant a lancé : et si nous aussi nous avons notre aire marine ? Ainsi naissait le concept d'aire marine éducative qui s'est ensuite développé sur l'ensemble des Marquises et est en cours de déploiement sur le reste de la Polynésie française. Il a été ensuite repris au niveau national et international.

Contact presse : agnes.poiret@afbiodiversite.fr / 02 98 33 92 58